

Conférence de presse de rentrée 2017

## L'état de santé des enseignants : des résultats qui exigent des réponses

Lors de sa conférence de presse d'août 2016, le SER a fait part de constats empiriques d'épuisement issus du terrain scolaire et a dénoncé l'inflation constante des tâches administratives, particulièrement non pédagogiques.

A cette même occasion, il a annoncé son intention de connaître l'état de santé du corps enseignant romand afin de pouvoir proposer de véritables mesures ciblées de prévention. Cela s'est concrétisé sous la forme d'une enquête en mars 2017, réalisée en collaboration avec l'Institut universitaire romand de Santé au Travail. Près de 55% des enseignants consultés ont répondu.

Les résultats sont révélateurs et nécessitent des modifications des conditions de travail.

### Un défi positif mais contraignant !

**Pour 83,8% des enseignants, leur métier représente un défi positif** et le SER s'en félicite. Cependant, les deux tiers des enseignants trouvent leur activité stressante et plus d'un enseignant sur deux a l'impression de devoir « tenir le coup ». 40,8% des professionnels de l'éducation n'arrivent pas à déconnecter de leur métier. **Trois enseignants sur cinq** disent avoir vu leur état de santé **se dégrader ces cinq dernières années**.

Parmi les enseignants qui ont subi des épisodes de maladie au cours de l'année passée, 51,9% des enseignants établissent un lien entre leur état de santé et les contraintes professionnelles. De plus, l'état de santé des enseignants est inférieur à celui de la population suisse en général.

**Pour le SER, il est évident qu'un vaste effort de prévention doit être mis en place dans chaque canton dans deux domaines particuliers : les conditions de travail et le soutien hiérarchique.**

### Un pansement indispensable, mais insuffisant.

Le SER demande donc que les **services d'aide et d'écoute qui existent** soient renforcés et que cette offre soit rapidement proposée aux enseignants dans les cantons où elle n'existe pas. Ceci doit permettre aux enseignants touchés dans leur santé de continuer à pouvoir exercer leur métier dans les meilleures conditions et ce aussi au bénéfice des élèves. En effet, la relation entre l'état de santé des enseignants et les résultats des apprenants est largement établie. Cette première réponse de la part des employeurs ne doit pas les empêcher de chercher à combattre les raisons de l'apparition de ces difficultés.

Pour le SER, il faut donc que les textes légaux soient révisés en visant **l'amélioration du taux d'encadrement**, par différentes mesures (co-enseignement, aides spécifiques aux élèves, baisse des effectifs de classe, ...) aussi bien à l'école obligatoire qu'au secondaire II. De même, **une définition claire et précise des différents éléments de l'activité d'enseignant** garantissant le taux d'activité contractuel doit être proposée dans tous les cantons et respectée là où elle existe. Cette définition doit absolument tenir compte du poids croissant, dans le quotidien des enseignants, des séances, des réseaux et des colloques, de l'augmentation des tâches administratives, de l'importance et de la nécessité de la formation continue.

Syndicat des enseignants romands

Contacts : Samuel Rohrbach, président, 079 251 22 42  
Jean-Marc Haller, secrétaire général, 076 441 99 14

Extrait de l'argumentaire de la conférence de presse de rentrée 2017

## Le SER demande ...

que la CIIP crée une commission paritaire chargée de veiller à l'application concrète et rapide des points suivants :

- Une amélioration des conditions-cadres de travail afin de prévenir au maximum les risques d'épuisement professionnel et de réduire les facteurs de stress au travail.

*Cette amélioration passe notamment par la mise à disposition de ressources humaines pour accompagner les enseignants dans leur travail.*

- La mise en place et le renforcement dans tous les cantons des mesures d'aide et de conseil aux enseignant-e-s, sous la houlette de spécialistes reconnus.

*Ces outils doivent pouvoir être utilisés par les professionnels de l'éducation de façon confidentielle.*

- Une révision des textes légaux visant à améliorer le taux d'encadrement, par différentes mesures (co-enseignement, aides spécifiques aux élèves, baisse des effectifs de classe, etc.) aussi bien à l'école obligatoire qu'au secondaire II.

*Depuis la mise en vigueur en 2008 du concordat sur la pédagogie spécialisée qui privilégie les solutions intégratives pour les élèves « à besoins particuliers », la surcharge de travail n'a pas été prise en compte.*

- Une définition claire et précise des différents éléments de l'activité d'enseignant, garantissant le taux d'activité contractuel, et le respect de celle-ci lorsqu'elle existe.

*Cela doit tenir compte du poids croissant dans le quotidien des enseignants, des séances, des réseaux et des colloques, de l'importance et de la nécessité de la formation continue et de l'augmentation des tâches administratives*

- L'ajout par la CIIP de la problématique de la santé des professionnels à l'école dans son programme de législature 2015-2019, ainsi que dans les programmes suivants.

*La santé au travail est de la responsabilité de tous les employeurs et, comme pour les autres dossiers en lien avec l'école, elle doit être harmonisée au niveau romand.*